

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU NORD

1

Commune

de : WITTES.....

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la Protection de l'environnement

URBANISME

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n°2000-914
du 18 septembre 2000

Code de l'urbanisme

relatif aux demandes présentées par la SIC BAUBLES en
vue d'obtenir l'autorisation environnementale
d'exploiter une installation de stockage de
dechets non dangereux et différents déchets
de stockage et de valorisation de déchets
ainsi qu'une demande de servitude d'utilité publique



ENQUETE RELATIVE

A

J'ai ouvert le présent jour la S^{te} BAUDOUIN HOLDING
en vue d'établir sur l'installation de stockage de
déchets non dangereux et d'effluents, un plan de recyclage
et de valorisation de déchets et l'impact
de l'installation sur l'habitat
de BLANCOUVE et de WITTE.

En exécution de l'arrêté du 9.10.2019 de Monsieur le Préfet du Nord,
je soussigné, M. Pascal DECOIS ai ouvert ce jour, le présent registre
côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée
de du 14 Janvier au 14 Février 2020

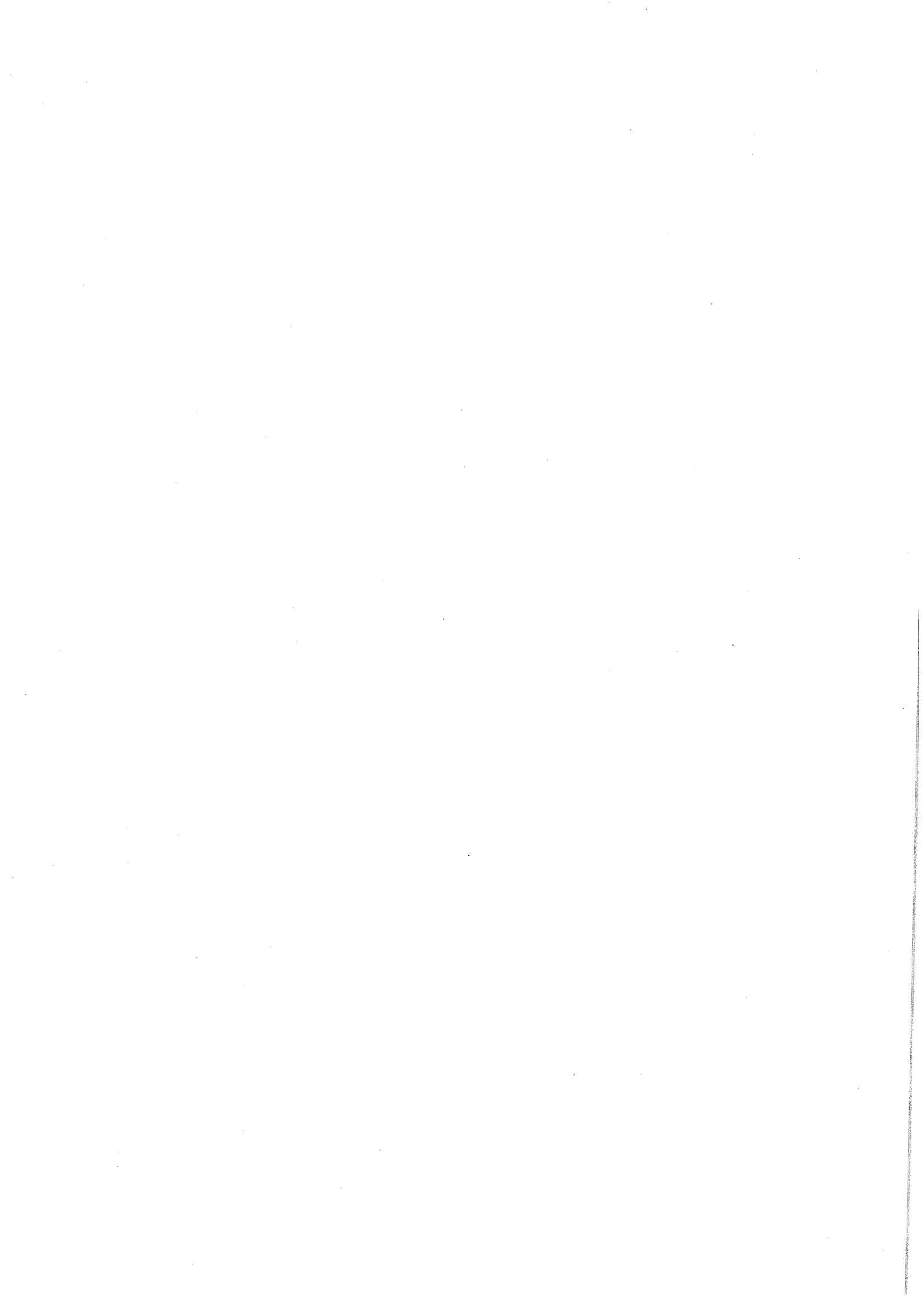
les 14 Janvier de 8 heures 30 à 12 heures 30 (BLANCOUVE)
22 Janvier de 12 heures 30 à 14 heures 30 (BLANCOUVE)
31 Janvier de 14 heures 00 à 18 heures (WITTE)
7 Février de 14 heures 00 à 18 heures (WITTE)
les observations du public 14 Février 13 h 30 à 17 h 30 (BLANCOUVE)

A WITTE le 14.01.2020

Première journée :

Le 31 Janvier 2020 de 14 heures 00 à 17 heures 00

1) - Observations de M. Une nouvelle extension des Ets Baudouin,
signifiera, même s'il y a utilisation de la voie, une
une augmentation du trafic, même si on a eu l'occasion de
voir la route d'accès, il reste le lien avec WITTE. Baudouin
ultra dangereux de par ses charasses, ai régulièrement



-2-

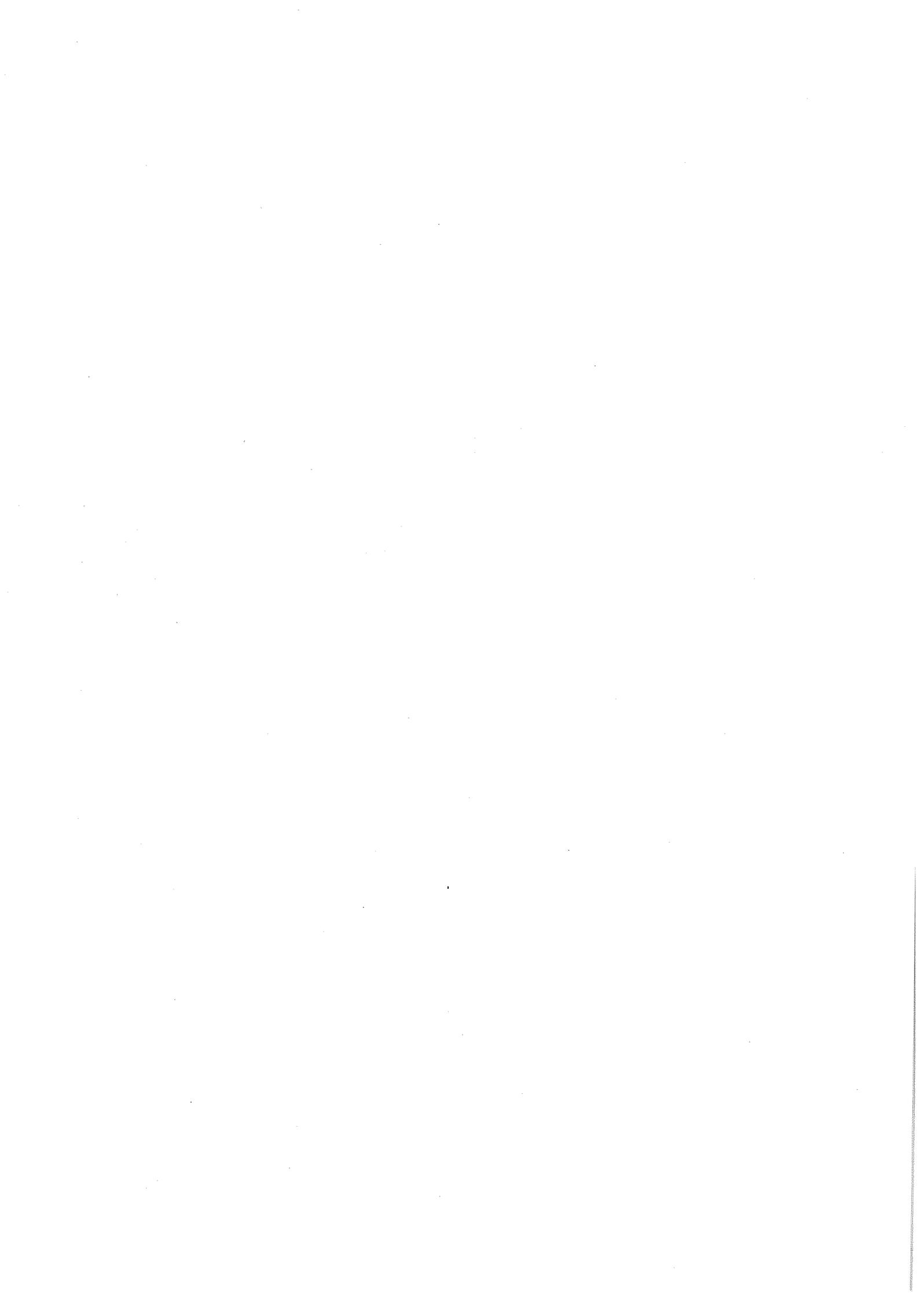
des canaux sont au Jossé, un trafic a eu ce jour... et par
le parc d'activités S. Machin, il devient plus qu'urgent d'en procéder
à l'élargissement. Pourquoi pas une collaboration financière des
différents partenaires, département du Nord, P.D.C. et Baudelot
pour sommes en 2020, plus de 6000 après la création des et
Baudelot. J'ai eu un accident grave par accident le
processus. N. FAUCON Maire honoraire de WITTES

2) Passage de M. G. Beauvais qui a fait
un certain... s'agissant de projet d'élargissement,
du canal Baudelot;

3) Passage de M. Noufflin pour
Agriculteur à WITTES qui fait part
de ses observations sur certains
renvoisage

- inquiétudes sur les nuisances
sonores et les odeurs,
- inquiétudes des bords des
voies navigables à traiter et des
problèmes d'odeurs associés,
- inquiétudes sur les impacts
atmosphériques et les nuisances
environnementales sur le voisinage.



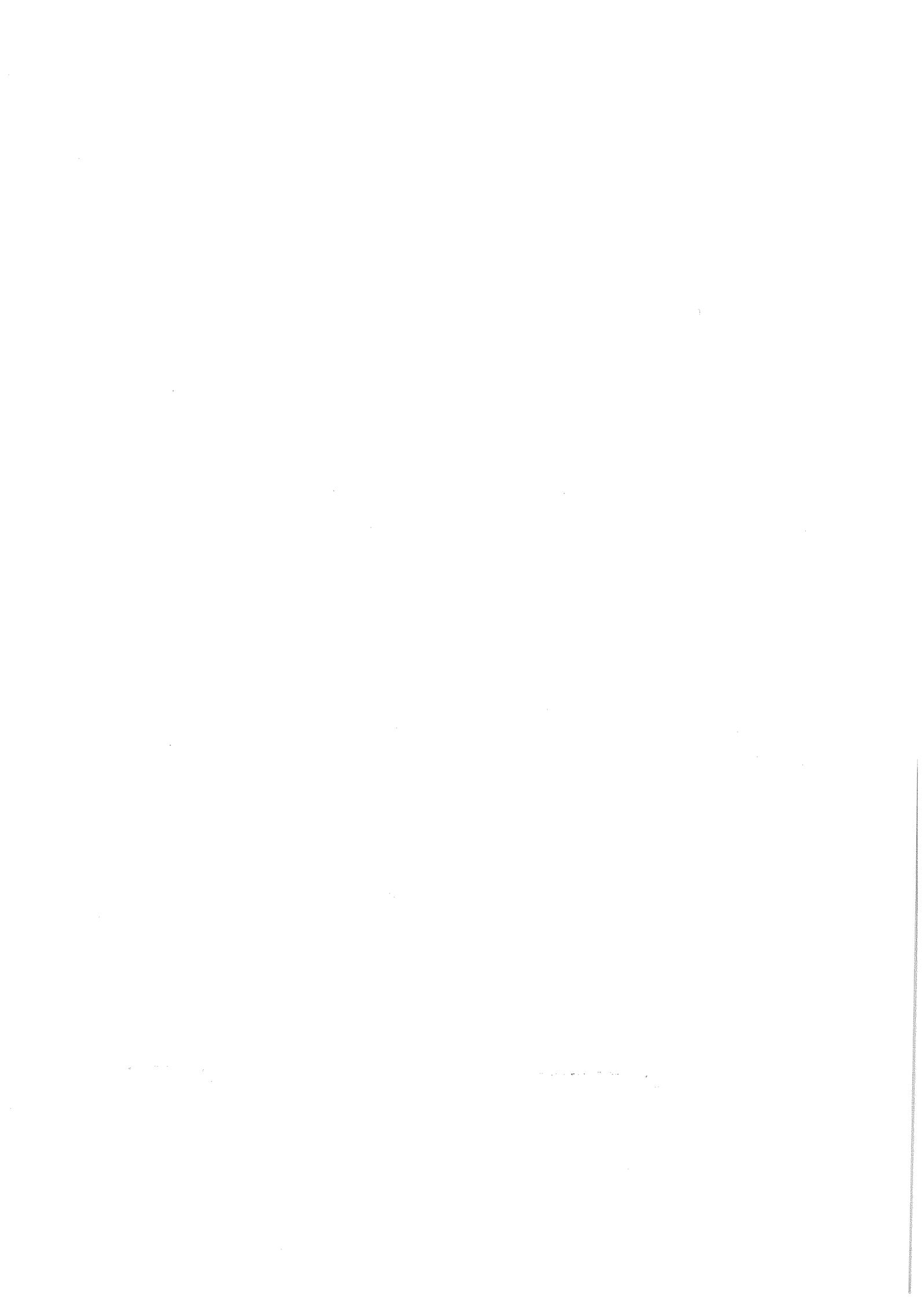


4) Le 7 FEVRIER 2020

Passage de Mme MARI Habitant de
Blanchy qui se fait par son fils
connaissant du Jossy.

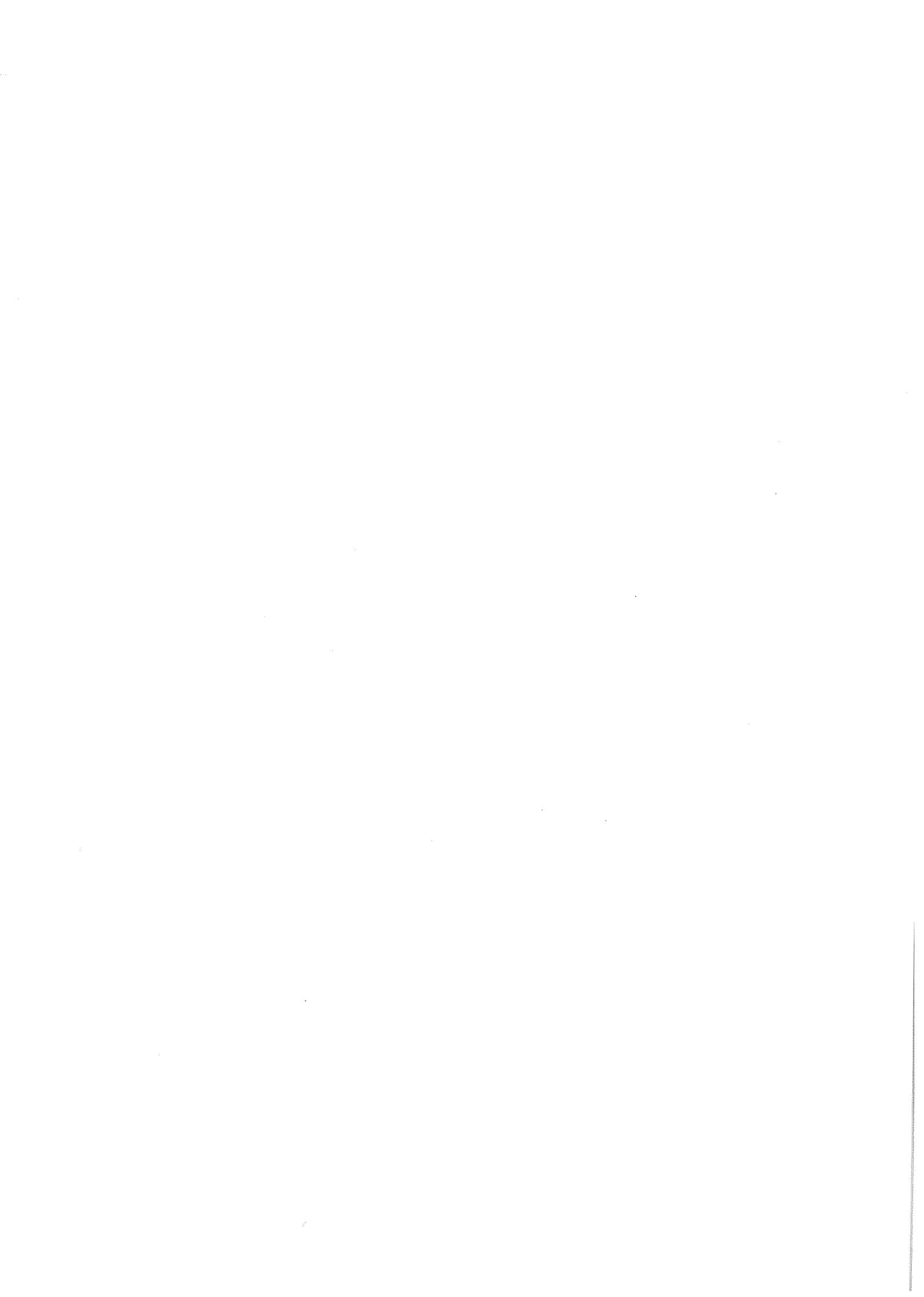
5) Passage de Mlle DE LUARD Domicile
habitant de WIPPES qui se fait par
son fils connaissant du Jossy.

6) Passage de M^{rs} LES GUILLET Domicile
habitant de WIPPES qui se fait par
son fils connaissant du Jossy.



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



Σ

A series of horizontal dotted lines for writing, consisting of 25 rows.

7

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.





[The page contains approximately 25 horizontal dotted lines, serving as a template for handwriting practice.]



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

5

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

✓

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

Le 14 Février 2020 à 18 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné Pascal GISCONE déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 1 mois jours consécutifs du 14 Janvier 2020 au 14 Février 2020 de heures à heures et de heures à heures

aux horaires d'ouverture la mairie de Wilpuy

Les observations ont été consignées au registre par 6 personnes (pages n° 1 à 6)

P. GISCONE

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1. Lettre en date du de M.
2. Lettre en date du de M.
3. Lettre en date du de M.

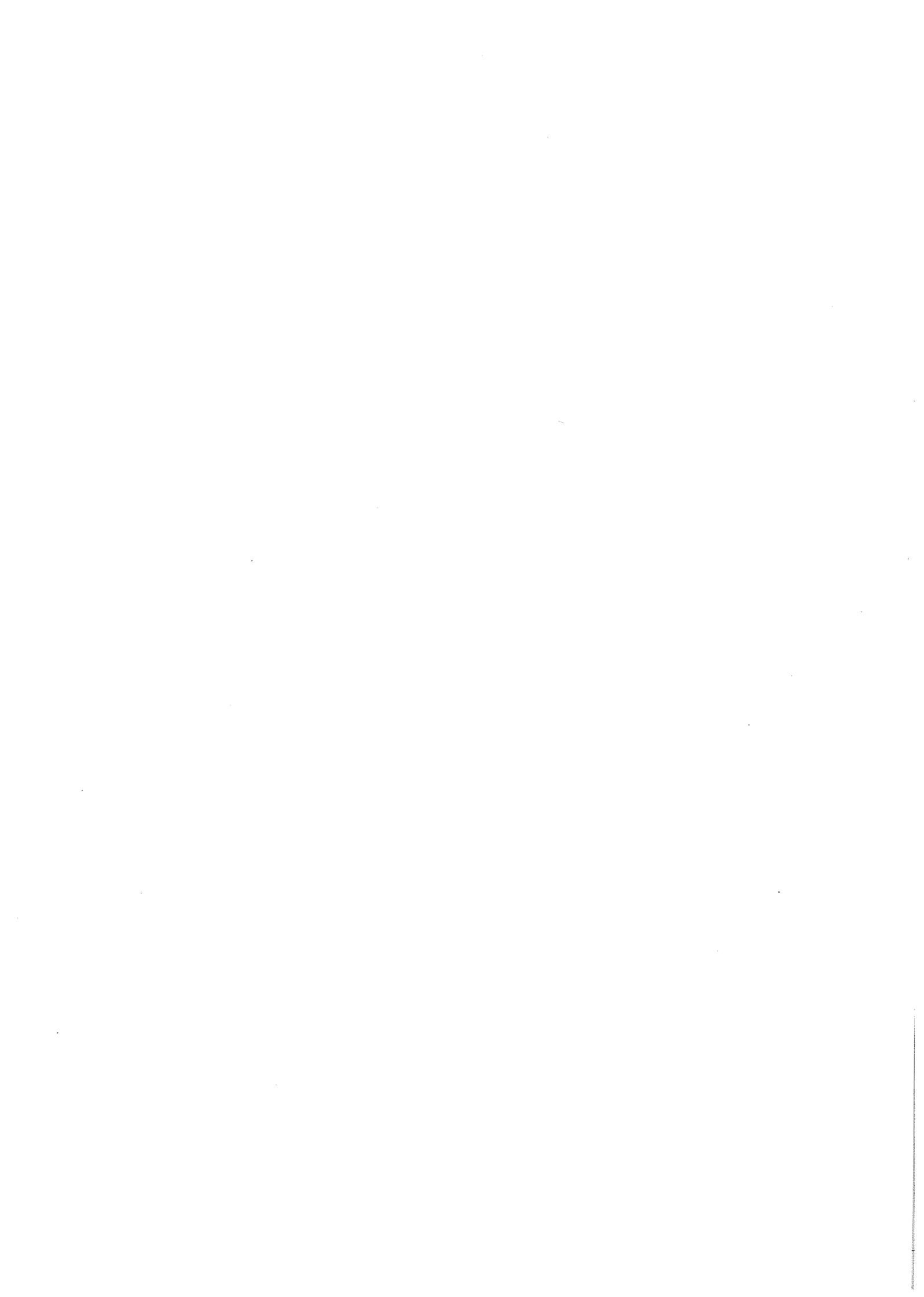
2

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

Vertical text along the right edge of the page, likely a page number or document identifier.

5

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



32

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

Avis sur enquête publique Baudalet Environnement sur commune de BLaringhem :

Je suis opposé au projet d'extension du centre d'enfouissement technique de Baudalet Environnement. On se doit de protéger les zones humides ou de les compenser obligatoirement par respect de la loi, d'1.5 fois à 2 plus étendues. Les parcelles 231-232-233-234-57-118-66-78 (annexe 1) du cadastre ainsi que toute cette zone sont classées en zone humide même si l'on précise, dans l'enquête, qu'il est « difficile de la déterminer comme telle » ! Pour le moins on peut le faire pour les planètes ! Cette affirmation, on pourrait l'assimiler comme une complicité qui ne veut pas dire son nom de la part des pouvoirs public ~~(page 17)~~ (annexe 4) de l'étude d'impact à comparer à l'annexe 2 issue du dernier PLUI). Cette zone, est réellement une zone humide et inondable (annexe 2), c'est le point le plus bas de la commune par rapport au niveau de la mer (20 mètres), qui reçoit de surcroît, les eaux de ruissellement du Mont d'Hiver, du Croquet, du Petit Croquet, du Laboureur et de la Belle Hôtesse pour leur versant sud. De trop nombreuses menaces pèsent sur la majorité des zones humides mais, aujourd'hui, la plupart des communes ont intégré le fait de devoir protéger ces milieux sauf Blaringhem ! Que sont devenus les chevreuils, lièvres, lapins, perdrix et canards et Martin pêcheur ?

Quid de la nappe phréatique même si l'on nous assure que toutes les précautions auront été prises ? Il faut également considérer la petite rivière Melde devenue rivière morte et polluée qui va se jeter dans la Lys canalisée (qualité d'eau médiocre) au niveau du Pont de Thiennes, où l'on pratique la pêche et le paddle ! Des analyses devraient mettre en évidence l'état du niveau de pollution. On n'a pas le droit de laisser mourir une rivière aussi petite soit-elle ! L'eau est devenue une ressource trop précieuse ! Des dangers existent avec 3 points de rejet dans la rivière Melde détournée et 2 points très certainement dans le canal (annexe 3). Une entreprise de cette dimension doit avoir sa propre station d'épuration et en confier la gestion à un syndicat des eaux.

Je souhaite également que tout soit transparent, pour l'ensemble de la population, concernant les produits dangereux stockés sur ces sites. Que le résultat des analyses effectuées le soient aussi en les présentant d'une manière régulière et chronologique afin que chacun puisse comprendre et en suivre l'évolution.

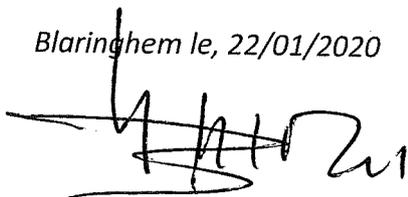
A l'heure actuelle, des particuliers ont été condamnés parce qu'ils dérangent les riverains les uns avec la sonaille des cloches que portaient leurs vaches, à reboucher une mare parce que les grenouilles croassent trop, ou encore d'autres obligés de déménager l'étable à vaches en raison des odeurs voire aussi à faire interdire le son des cloches de l'église et, maintenant, à réglementer le traitement des cultures à proximité des habitations ! Les Blaringhémois vivent cela au quotidien de manière beaucoup moins poétique !

Or, depuis 1976, des divers déchets sont stockés sur le site de Blaringhem en générant de nombreuses nuisances que sont les odeurs, le bruit, la pollution visuelle, atmosphérique et la plus insidieuse celle qui est invisible (tel l'épisode PCB avec abattage obligatoire d'un cheptel). Les Blaringhémois vivent cela depuis 42 ans ! On nous indique qu'une butte de 15 mètres arborée, devrait cacher la future colline de déchets de 40 mètres de haut alors, que par rapport à l'école, ce site est déjà 5 mètres plus bas ! Il est maintenant temps de protéger les habitants de la commune et communes voisines. Ils le méritent ! D'autres sites sont à rechercher, les pouvoirs publics Préfets et Sous-préfet doivent s'y employer pour les aider enfin ! Ils sont en droit de souhaiter une meilleure qualité de vie, cela relève de leurs compétences en qualité de grands commis de l'état !

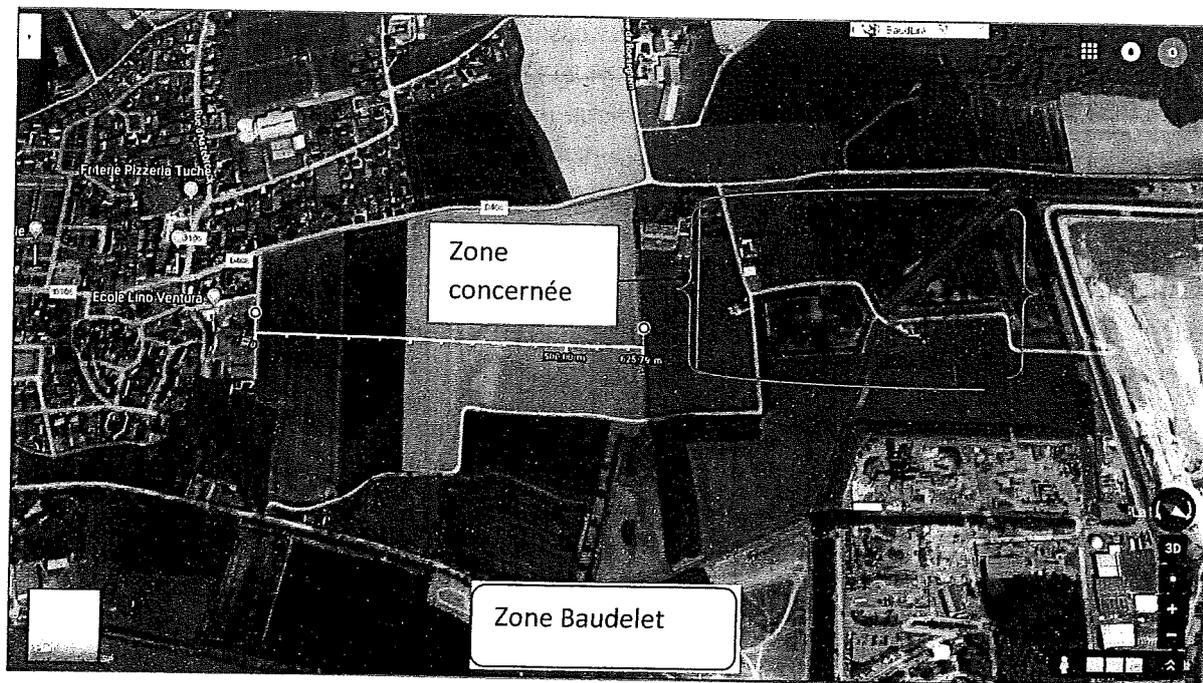
Ces sites seront-ils classés SEVESO ?

G Beauvois

Blaringhem le, 22/01/2020



Annexe1



- Zones communales
 - Arbre de haute tige
 - Saule clair
 - Autre
- Éléments urbains
 - Verger
 - Merisier et plant d'eau
 - Peuplier
- Les zones blanches
 - Zone 3 Domaine Rural du SAGE Artois-Picardie
 - Zone rurale du SAGE de l'Yser

Impact Bâté Classé au titre de l'article L1334 du Code de l'Urbanisme

Document du patrimoine bâti au titre de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Claque
- Arbre solitaire

Information:
 Unité graphique
 mm 1:10000
 Unité communale

Sans doute / titre / Département de l'Yser / Département de l'Yser / Département de l'Yser

Département du Nord



Communauté de Communes Flandre Intérieure

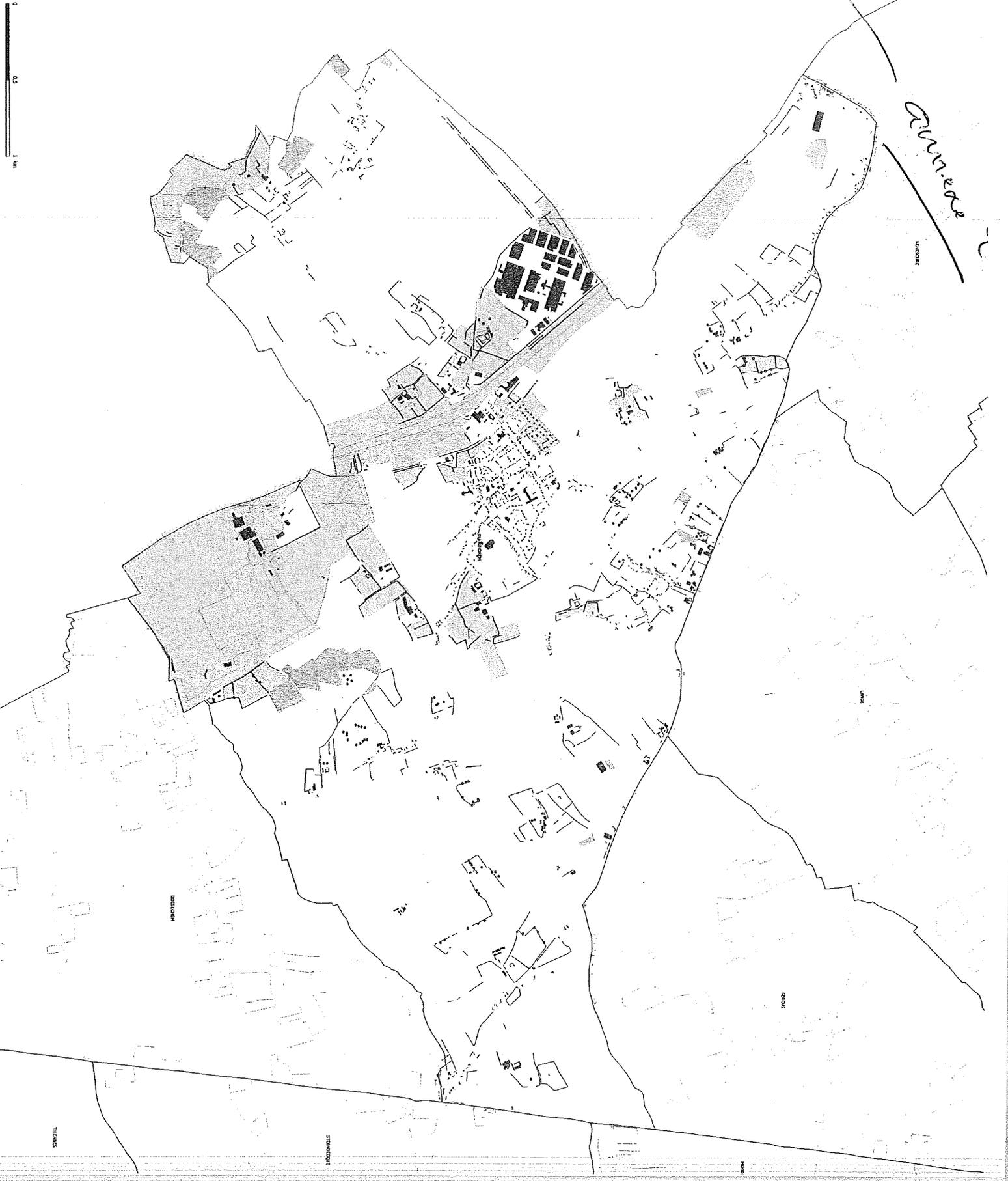
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : BLARINGHEM

Plan de C : Patrimoine paysager, écologique et bâti
 Artéti Projek / version provisoire non définitive
 Octobre 2016



PLANCHE C







Amorce - 4



KALIÈS

Localisation des sondages de caractérisation en Zone Humide

